

Le 8 mai 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 8 mai 2017 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Micheline Lepage, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Réjean Rioux, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, et M. Benoit Rheault, greffier.

Trois citoyens assistent à l'assemblée.

13 375

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 376

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2017

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017.

ADOPTÉE

13 377

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS D'AVRIL 2017

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois d'avril 2017 au montant total de 307 355,07 \$.

ADOPTÉE

13 378

4. FINANCEMENT DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION 2016 PAR LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le Conseil de Ville de Trois-Pistoles a réalisé en 2016 les acquisitions d'immobilisation suivantes :

- Véhicules – Travaux publics :

15 748,12 \$

- Équipements - usine de filtration	12 164,78 \$
- Informatique - Hôtel de ville :	7 492,43 \$
- Blocs sanitaires - Camping municipal :	10 000,00 \$
- Équipements - Service des incendies :	2 698,93 \$
- Équipements - Loisirs :	11 126,35 \$
- Équipements - Travaux publics :	<u>18 386,03 \$</u>
Total :	77 616,64 \$

ATTENDU QU'il est de l'intention du Conseil de Ville de Trois-Pistoles de financer ces acquisitions d'immobilisation par le fonds de roulement de la Ville sur une période de cinq ans ;

ATTENDU QUE ledit fonds a suffisamment de disponibilités pour financer les dépenses ci-haut mentionnées ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles finance par le fonds de roulement les acquisitions d'immobilisation détaillées ci-dessus au montant de 77 616,64 \$. Le fonds d'administration remboursera le fonds de roulement en cinq années de 2017 à 2021 inclusivement à raison de quatre versements égaux et consécutifs de 15 523,32 \$ et un cinquième paiement de 15 523,36 \$.

ADOPTÉE

13 379

5. FINANCEMENT DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION 2016 PAR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QUE le Conseil de Ville de Trois-Pistoles a réalisé en 2016 les acquisitions d'immobilisation suivantes :

- Véhicule de service – incendie :	61 898,61 \$
- Pavage - rue Vézina :	<u>1 045,39 \$</u>
Total :	62 944,00 \$

ATTENDU QU'il est de l'intention du Conseil de financer ces acquisitions d'immobilisation par les activités de fonctionnement ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles finance par les activités de fonctionnement les acquisitions d'immobilisation détaillées ci-dessus au montant de 62 944,00 \$.

ADOPTÉE

13 380

6. SERVICE D'INSPECTION ET RAMONAGE DES CHEMINÉES EN 2017

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles possède un Service de sécurité incendie (SSI) qui inclut en particulier un préventionniste ;

ATTENDU les dispositions du règlement no 697 ayant pour objet de réglementer l'inspection et le ramonage des cheminées ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles retienne les services de « Service de ramonage M. Ouellet Enr. » afin d'effectuer l'inspection et le ramonage des cheminées pour la saison 2017 ;

Que : les coûts chargés aux contribuables (clients) soient les suivants :

- Inspection de la cheminée seulement : 20 \$
- Ramonage, ramassage des résidus et inspection : 35 \$;

Que : les conditions suivantes fassent partie du présent contrat :

- les résidus de ramonage ne doivent pas être déposés chez les clients ;
- le ramoneur doit référer les clients au SSI de la Ville pour toute question en matière de prévention incendie, mise à part celles concernant l'état de fonctionnement de la cheminée inspectée.

ADOPTÉE

13 381

7. RÉPARATIONS À LA PISCINE RÉGIONALE DES BASQUES

ATTENDU les fuites d'eau occasionnées au plafond du bâtiment de la Piscine régionale des Basques au cours des dernières semaines;

ATTENDU le bris du mur de brique extérieur;

ATTENDU le rapport du Service de prévention incendie de la Ville de Trois-Pistoles du 24 avril 2017 nous demandant une attestation de la solidité de la structure extérieure et intérieure du bâtiment;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles accepte la proposition d'honoraires professionnels de Goulet & Lebel architectes au montant de 18 700 \$ (plus taxes). Le mandat consiste à réaliser un rapport qui décrira l'état actuel de l'enveloppe extérieure du bâtiment, des travaux correctifs nécessaires (réparations) et l'estimation des coûts qui y sont rattachés.

ADOPTÉE

13 382

8. DÉMARCHES EN VUE DE L'ACQUISITION DU PARC DE L'AVENTURE BASQUE EN AMÉRIQUE (PABA)

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre international du loisir culturel de Trois-Pistoles (CILCTP) a démissionné en bloc en décembre 2015;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques est propriétaire du lot no 5 225 902 du cadastre du Québec (autrefois le lot 683 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles) situé au 66 rue du Parc, avec bâtisses dessus construites, sauf à distraire les deux maisons dénommées « ancestrale » et « ancrée » sises et installées sur le terrain, le tout selon le jugement en délaissement et prise en paiement de la Cour Supérieure du Québec, district de Kamouraska, dossier no 250-17-001291-165, rendu le 5 octobre 2016 et dont le sommaire a été publié sous le numéro d'inscription 22 769 118 au Registre foncier du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a signé une offre d'achat avec la Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques le 14 juillet 2016 au montant de 12 000 \$ plus les frais de maintien du bâtiment pour se porter acquéreur de l'immeuble;

ATTENDU QUE la Ville souhaite acquérir l'ensemble de l'immeuble incluant lesdites deux maisons;

ATTENDU QUE la Ville ne veut pas être responsable des engagements financiers du CILCTP qui est présentement inscrit au registre des entreprises mais légalement inactif;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé,

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles engage Mallette syndics et gestionnaires inc. de Rimouski afin d'exécuter la faillite du CILCTP;

Que : la Ville s'engage à acquérir de Mallette Syndic et gestionnaires inc. lesdites deux maisons au montant de 10 000 \$ taxes incluses ce qui représentera les honoraires qui auraient été exigés pour l'exécution des tâches de faillite;

Que : la Ville autorise la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer tous les documents administratifs relatifs aux différentes démarches nécessaires à la réalisation de ces mandats;

Que : la Ville autorise Me Ariane Michaud, notaire, à préparer les actes de cession de l'ensemble desdits immeubles et que le maire, M. Jean-Pierre Rioux, et la directrice générale, Mme Pascale Rioux, soient désignés signataires de ces actes immobiliers, et ce pour et au nom de la Ville;

Que : la présente résolution modifie la résolution no 13 295 du 14 novembre 2016 de ce Conseil et ce, en faisant les adaptations nécessaires.

ADOPTÉE

9. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NO 590)

Avis de motion est donné par Micheline Lepage, conseillère, quartier ouest, siège numéro #2, qu'il y aura présentation à une séance ultérieure de ce Conseil d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme (Règlement no 590).

10. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT N° 591)

ATTENDU les réflexions effectuées depuis plusieurs mois par le Conseil municipal pour le développement et la qualité de vie de Trois-Pistoles, avis de motion est donné par Jacinthe Veilleux, conseillère, quartier nord, siège numéro #1, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 591 de zonage.

Simultanément et conformément à la modification du Plan d'urbanisme, ce futur règlement, de manière non limitative, modifiera les usages permis dans plusieurs zones et instaurera une zone inondable à proximité du ruisseau Deschênes. En particulier, ce règlement interdira dans les zones commerciales (CO) les usages suivants : industrie (légère, modérée ou lourde), production agricole, nouvel usage de vente ou de réparation de véhicules (tout type de véhicule motorisé), vente ou réparation de tout type de remorques ou de machinerie (incluant roulotte et machinerie lourde ou agricole), service de réparation mécanique, entrepreneur en construction (incluant entrepreneur général, électricien, plombier, menuisier, soudeur, paysagiste), offre de spectacles érotiques, entreposage de produits à l'extérieur d'un bâtiment en vue de la vente ou la location, utilisation de conteneurs de type maritime pour entreposage.

PAR CONSÉQUENT, à compter de la présente, aucun plan de construction ne peut être approuvé ni aucun permis ou certificat accordé pour l'exécution de travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet du présent avis de motion, seraient prohibés.

11. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2016 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

(Note : M. Serge Desjardins se joint à la séance pour ce point)

Conformément à la Loi, Mme Pascale Rioux, à titre de trésorière adjointe, dépose le rapport financier 2016 et le rapport de l'auditeur indépendant préparés par la firme Mallette. Ces rapports sont présentés par M. Serge Desjardins, CPA auditeur - CA.

13 383

12. RÉDUCTION DU TABAGISME ET POLITIQUES DE SANTÉ

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements;

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, et à M. Jean D'Amour, ministre délégué aux Affaires maritimes, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

ADOPTÉE

13 384

13. DONS, MEMBERSHIPS ET AUTORISATIONS (DIVERS)

**Il est proposé par Frédéric Lagacé,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- verse à l'organisme « La Corporation de la maison des jeunes de Trois-Pistoles inc.» une subvention de 6 500 \$ à titre d'aide au paiement du loyer ;
- devienne membre de la Maison du Notaire pour la saison 2017, soit pour un montant de 100 \$;

- autorise la tenue de la Marche pour l'Alzheimer, organisée par la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent, qui aura lieu dans des rues de Trois-Pistoles le 28 mai prochain; le tracé emprunté devra être préalablement transmis à la Sûreté du Québec par les organisateurs.

ADOPTÉE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Sébastien Delorme résume l'événement «Promenade de Jane» qui s'est tenu à Trois-Pistoles le 7 mai dernier.

13 385

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Rioux,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Jean-Pierre Rioux
Maire

Benoit Rheault
Greffier